

Notice descriptive de sécurité

à joindre à la demande de permis de construire
(Décret n° 73.1007 du 31 octobre 1973 – ERP
et article PE 1 de l'arrêté du 22 juin 1990 – établissements de 5^{ème} catégorie)

1 – Commune :

2 – Raison sociale :

3 – Maître d'œuvre :

4 – Type de l'établissement :

5 – Capacité d'accueil (public admis + personnel) :

6 – Nombre de niveaux :

7 – Accessibilité à partir de la voie publique :

8 – Nombre de façades en bordure de voie(s) publique(s) :

9 – Stabilité au feu des éléments porteurs ou auto-porteurs :

10 – Degré coupe-feu des différents cloisonnements

- plancher(s) :
- cloisons :
- blocs portes :
- escalier(s) :

11 – Matériaux utilisés pour la décoration et l'aménagement intérieur (description) :

12 – Moyens de chauffage – caractéristiques, puissance :

13 – Installations électriques :

14 – Eclairage de sécurité :

15 – Ventilation :

16 - Désenfumage :

17 – Moyens d'évacuation – escalier(s) (largeurs) :

18 – Stockage de produits dangereux

- hydrocarbures liquides :
- hydrocarbures liquéfiés :
- autre(s) :

19 – Installation(s) de gaz (conduits – compteur – appareils) :

20 – Ascenseur(s) – monte-charge :

21 – Moyens de secours

- dispositif d'alarme :
- liaison(s) téléphonique(s) :
- affichage des consignes de sécurité et plans d'évacuation :
- robinets d'incendie armés :
- extincteur(s) :

- extinction automatique :

- détection (fumée – gaz de combustion – chaleur) :

- poteau(x) d'incendie normalisé(s) et conduite(s) :

22 – Consultation préalable des services de sécurité :

Signature